

PETIT DEJEUNER ENERPRESS

Mardi 30 septembre 2008

***Les compteurs « intelligents »
pour quoi faire?***

**Eric Dyèvre,
Commissaire**

Commission de Régulation de l'Energie

Un cadre législatif et réglementaire complet

**3ème paquet énergie
(en discussion)
pourrait imposer une
facturation mensuelle
sur index réel**

**Article 13 de
la directive
2006/32
relative à
l'efficacité
énergétique**

fixe des
objectifs aux
Etats-membres

**Article 4-IV
de la loi du
10 février
2000**

GRT et GRD doivent mettre en œuvre des dispositifs :

- permettant aux fournisseurs de proposer à leurs clients des prix différents suivant les périodes de l'année ou de la journée;
- incitant les utilisateurs des réseaux à limiter leur consommation pendant les périodes où la consommation de l'ensemble des consommateurs est la plus élevée

**Communication
de la CRE du
6 juin 2007 sur
l'évolution du
comptage
électrique basse
tension de faible
puissance
(≤ 36 kVA)**

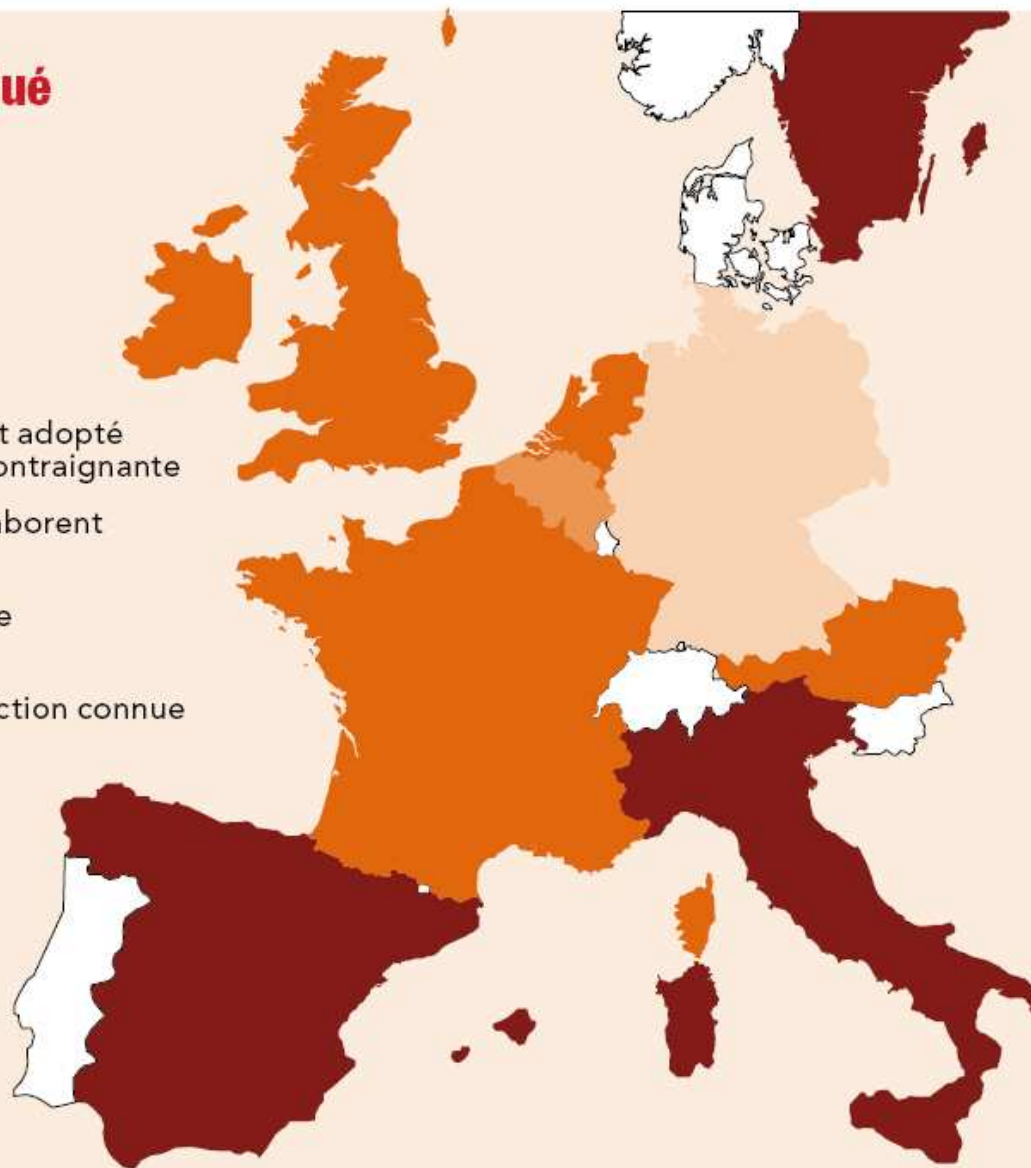
**Orientations de
la CRE pour le
comptage
électrique basse
tension
(10 septembre
2007)**

**Décret en
Conseil
d'Etat
(courant
2009)**

- assoit le financement des systèmes de comptage évolués,
- précise les fonctionnalités attendues et fixe des objectifs de déploiement à l'ensemble des GRD

Le comptage évolué en Europe

- États membres qui ont adopté une réglementation contraignante
- États membres qui élaborent une réglementation
- État membre qui mène une réflexion passive
- États membres sans action connue



Objectifs assignés par la CRE aux systèmes AMM (extrait communication CRE du 06/06/07)

Un système de comptage évolué (« *Automated Meter Management* ») :

- stocke des données (courbe de charge, ...)
- enregistre des informations (interruptions de fourniture, dépassement de puissance, ...)
- peut être paramétré et interrogé à distance, via un système d'information et de communication bi-directionnelle adapté



■ Avantages pour le consommateur :

- **Facturation sur données réelles**, disparition des factures estimées
- **Absence de dérangement** pour le relevé, l'emménagement, le déménagement, le changement de puissance ou d'offre de fourniture
- **Réduction des délais de réalisation** des prestations
- **Offres de fourniture et de service diversifiées**
- Services fins de **MDE** (exploitation de la courbe de charge, couplage domotique)

■ Avantages pour le fournisseur :

- **Fiabilisation des mesures** de l'équilibre de son périmètre
- **Choix des périodes tarifaires** de fourniture
- **Relevé à la demande**

■ Avantages pour le gestionnaire de réseau :

- **Fiabilisation du relevé**
- **Gains de productivité** / Baisse du nombre de déplacements sur site
- **Maîtrise des pertes** non techniques
- **Optimisation de la gestion du réseau**

Projet d'expérimentation par ERDF d'un système de comptage évolué

- **300.000 compteurs et 7000 concentrateurs** seront déployés aux 2ème et 3ème trimestres 2010 :
 - 200.000 clients équipés sur 13 communes du nord de **Lyon** (zone urbaine)
 - 100.000 clients équipés sur 150 communes d' **Indre et Loire** (zone rurale)
- La pose sera assurée par des prestataires (électriciens qualifiés) ; elle entraînera une coupure de 15 à 30 minutes
- La « face » cachée du projet AMM : la mise au point de Syclade

Les actions de la CRE vis-à-vis du projet AMM d'ERDF

- Suivi à plusieurs niveaux :
 - Un **comité de contrôle** vérifie le respect des dispositions énoncées dans la communication du 6 juin 2007 et assure l'évaluation de l'expérimentation
 - La CRE veille à ce que **l'expérimentation se déroule en concertation avec l'ensemble des parties prenantes** dans le cadre du **GTC**.
 - Des **réunions bilatérales mensuelles** ont lieu entre les services de la CRE et ERDF.
 - **Un bilan sera effectué par la CRE fin 2010** avant la généralisation de l'implantation des compteurs AMM.

2008		2009				2010				2011			
3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.	1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.
		Publication du décret comptage AMM											
			Développement et mise à disposition d'un banc d'essai pour la réception du projet AMM										
				rapport intermédiaire d'évaluation de l'expérimentation par la CRE									
					pose des concentrateurs								
						pose des compteurs							
								rapport final d'évaluation de l'expérimentation par la CRE					
										Généralisation			